

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 17 août 2020

L'an DEUX MIL vingt, le dix-sept août, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Kévin GOMEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/08/2020

Présents: Mesdames et Messieurs Kévin GOMEZ, Maire, Sylvie ROY, 1^{er} adjoint, M. Arnaud MONVOISIN, 2^{ème} adjoint, Laurence SIMONNET, 3^{ème} adjoint, Pierrick GIRAUD, 4^{ème} adjoint, Marie Christine GETREAU, Christelle MICHAUD, Arnaud PEUCH, Johanna LESCOASTREYRES, Chantal BEAUPOUX, Jérôme ANDRE, Patrick BELOT.

Absent(e)s ou excusé(e)s: Ms. et Mmes :

Absent(e) excusé(e) ayant donné(e) pouvoir : Ms et Mmes : Samuel MOREAU, David BRIAND

Secrétaire : Mme Marie Christine GETREAU

Assistait également à la séance : Mme Christine DURAND, secrétaire

ELUS:14

PRESENTS: 12

votants: 14

Le Maire ouvre la séance et chacun ayant reçu et lu le procès-verbal de la précédente réunion. Il est voté et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20/24 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Après débats et discussions, le montant total accordé aux subventions voté au BP 2020 est réparti de la façon suivante :

- Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés :

<i>NOMS</i>	<i>CONTRIBUTION 2020</i>
<i>Foot Vallée de la vienne et moulière</i>	<i>50€</i>
<i>HOPITAL ENFANTS MALADES</i>	<i>100€</i>
<i>ADMR</i>	<i>500€</i>
<i>BANQUE ALIMENTAIRE</i>	<i>200€</i>
<i>VIENNE MOULIERE SOLIDARITE</i>	<i>150€</i>
<i>La ligue contre le cancer</i>	<i>200€</i>
<i>Raquette bonnimatoise</i>	<i>200€</i>
<i>EPGV DE LA COMMUNE</i>	<i>200€</i>
<i>Fonds de Solidarité Logement</i>	<i>100€</i>
<u>total</u>	<i>1700€</i>

Délibération n°20/25 : PROPOSITION POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE TENNIS :

Mme Roy présente au conseil les 3 devis établis pour l'achat d'un filet de tennis, en remplacement de celui existant sur le court de la commune. En effet, il est usagé et cela nécessite la mise en place d'un nouveau.

Raquettes services 86	325€ HT	390€TTC	
DECATHLON PRO	248, 17€HT	299€TTC	
INTERSPORT	322,80 € HT	387,36€TTC	

Au vu de ces éléments, le conseil municipal va demander à Raquettes Services 86 de s'aligner sur le montant du devis de Décathlon Pro, et si cela n'est pas possible, la commune se fournira chez Décathlon Pro.

M.GIRAUD propose que la commune procède à la mise e place du nouveau filet et M.PEUCH suggère que l'association la Raquette Bonnimatoise soit présente.

Le conseil valide toutes ces propositions.

DELIBERATION N°20/26 : REPONSE SUR LE DOSSIER DE MME HERPAILLER (COMMERCE AMBULANT).

MME SIMONNET qui a rencontré MME HERPAILLER avec M.BRIAND, présente le bilan de cette réunion, à savoir :

« MME HERPAILLER habite VOUNEUIL/VIENNE, elle travaille en EHPAD et a un projet de commerce ambulante proposant épicerie, fromages, produits locaux...

Son projet est d'aller dans les hameaux et c'est la raison pour laquelle, elle rencontre les élus des communes où elle souhaiterait exercer.

Elle désire y stationner pour vendre sa marchandise et elle finance elle-même son projet. Elle n'en est qu'au début et n'a pas encore finaliser ce dernier. »

A la suite de cette présentation, chaque conseiller s'exprime sur ce sujet et donne son avis.

En conclusion des différentes remarques, le conseil municipal ne souhaite pas donner d'autorisation de stationnement dans les hameaux pour l'instant mais suggère que MME HERPAILLER fasse elle-même les démarches auprès des habitants pour son étude de marché et ainsi connaître la faisabilité de ce projet et le finaliser.

Délibération N° 20/27 : DEVIS DE REPRARATION DU TINTEMENT DE LA CLOCHE ET REMPLACEMENT DU MOTEUR :

MME ROY présente au conseil municipal le devis de réparation du tintement de la cloche d'un montant de 854€HT, soit 1024,80€ TTC.

Le devis de la société Bodet, en charge de l'entretien et de la maintenance des cloches de l'église est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N°20/28: DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la désignation des délégués à la commission administrative pour la révision des listes électorales.

Liste politique/chambre d'agriculture/chambre des métiers :

Sont désignés : Marie-Christine GETREAU (conseiller municipal)

Jennifer MESPLET (déléguée du TGI)

Gérard DURAND (délégué de l'administration)

DELIBERATION N° 20/29 : LOYER DU RESTAURANT DE LA COMMUNE : REDUCTION POUR LE PREMIER SEMESTRE.

L'ensemble du conseil municipal annule pour la période de mars, avril, mai et juin 2020 le montant du loyer du restaurant des Lys de la commune, en raison de la crise du COVID-19. Cela avait été décidé par l'ancien conseil municipal mais n'avait pu être acté faute de réunions de conseils, annulées en période de Covid-19.

De même, le conseil municipal actuel décide à l'unanimité de diminuer de 30% le montant du loyer de juillet 2020 et d'annuler le montant pour la location de la licence IV du deuxième semestre.

QUESTIONS DIVERSES.

-Tableau DES Commissions thématiques DE GRAND POITIERS :

Mme SIMONNET présente le tableau avec les désignations des conseillers municipaux pour certaines commissions.

-LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES et activités périscolaires :

MME MICHAUD présente au conseil municipal les demandes de différentes associations sportives qui souhaitent réserver la salle des fêtes pour leur cours.

MME ROY signale également la même demande pour les activités périscolaires.

Les réponses seront compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire actuelle liée au COVID-19, qui est toujours en vigueur pour le moment.

-RECOLTE DU MIEL DE LA COMMUNE :

MME ROY informe que si des élus souhaitent aider Denis Mairine à récolter le miel, sûrement cette fin de semaine ou semaine prochaine selon le temps, ils seront les bienvenus.

A 23h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 18 août 2020,

Le Maire, Kévin GOMEZ